

PLAFONDS DE RESSOURCES

Les logements HLM sont des logements bénéficiant de financements de l'Etat, organisés en 3 catégories :

- Logement PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration)
- Logement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social)
- Logement PLS (Prêt Locatif Social)

Comparez le tableau de plafonds ci-dessous avec le montant des ressources de votre foyer, pour savoir si vous pouvez prétendre à un logement.

Le revenu à prendre en compte est le **revenu fiscal de référence 2019** qui figure sur votre avis d'imposition 2020..

	COMPOSITION FAMILIALE	RESSOURCES		
		POUR UN LOGEMENT PLAI	POUR UN LOGEMENT PLUS	POUR UN LOGEMENT PLS
1	>PERSONNE SEULE	11 530 €	20 966 €	27 256 €
2	>COUPLE (ou 2 pers ou titulaire de la carte mobilité inclusion-CMI)	16 800 €	27 998 €	36 398 €
3	>COUPLE+ 1 ENF (ou 3 pers) >1 PERS + 1 ENF >JEUNE MENAGE*	20 203 €	33 669 €	43 771 €
4	>COUPLE + 2 ENF (ou 4 pers) >1 PERS + 2 ENF >1 personne avec un enfant/personne à charge titulaire carte mobilité inclusion	22 479 €	40 648 €	52 842 €
5	>COUPLE + 3 ENF (ou 5 pers) >1 PERS + 3 ENF >1 personne + 2 enfants (dont un CMI)	26 300 €	47 818 €	62 164 €
6	>COUPLE + 4 ENF (ou 6 pers) >1 PERS + 4 ENF >1 personne + 3 enfants (dont un CMI)	29 641 €	53 891 €	70 058 €
	>Par personne supplémentaire	3 306 €	6 011 €	7 815 €

Attention : l'enfant de parents séparés est considéré comme vivant chez l'un et chez l'autre parent sous réserve d'une garde alternée démontrée ou droit de visite notifié sur le jugement de divorce

CMI : carte mobilité inclusion

Personnes vivant au foyer :

- le ou les titulaires du bail

- personnes figurant sur avis d'imposition du ou des titulaires du bail le partenaire lié par un PACS au titulaire du bail. Le concubin notoire du titulaire du bail les personnes réputées à charge au sens CGI

***Jeune ménage** : couple marié, pacsé OU EN CONCUBINAGE dont la somme des âges égale au plus 55 ans